



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des établissements

Rapport d'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (Ensa-V)



Juillet 2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Établissements

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- Didier Houssin, président
- Philippe Tchamitchian, directeur de la
section des établissements

Au nom du comité d'experts,

- Alain Motte, président du comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinéa 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Sommaire



Introduction	7
La stratégie et la gouvernance.....	9
I – Les missions sont assumées et structurent les activités mais le positionnement stratégique reste implicite	9
II – Des partenariats à positionner et à développer.....	9
III – Une gouvernance en transformation, en vue d’une insertion universitaire.....	11
IV – Une identité partagée assise sur une communication de qualité	11
V – Une politique de qualité à élaborer.....	11
La recherche et la formation.....	13
I – Une politique de recherche définie mais trop peu débattue au-delà du laboratoire	13
II – Une politique de formation initiale très active et reconnue	14
III – Un lien fort entre recherche, master et études doctorales	15
IV – Un centre de documentation de qualité.....	16
La réussite des étudiants.....	19
I – Des parcours des étudiants flexibles	19
II – Une vie étudiante réussie	19
La valorisation et la culture scientifique.....	21
I – Une valorisation française des résultats de la recherche.....	21
II – Une diffusion locale et nationale des recherches et de la culture scientifique et technique	21
Les relations européennes et internationales.....	23
Une activité foisonnante et intense en matière de formation initiale mais manquant d’une mise en perspective.....	23
Le pilotage et la gestion.....	25
I – Une prospective pluriannuelle à élaborer et un bon dialogue de gestion.....	25
II – Une gestion très contrainte des ressources humaines	25
III – Une gestion financière et comptable de bonne qualité	26
IV – Une gestion immobilière et logistique à améliorer.....	27
V – Un système d’information en ordre de marche	28

Conclusion	29
I – Les points forts	29
II – Les points faibles	30
III – Les recommandations	30
Liste des sigles.....	31
Observations du directeur.....	33
Organisation de l'évaluation.....	37

Introduction



L'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (Ensa-V) a été créée en 1969. Elle bénéficie de 11 500 m² de bâtiments classés monuments historiques, situés sur le domaine national du Château de Versailles, La Petite Ecurie et La Maréchalerie.

L'Ensa-V est, en 2012-2013, une école de taille importante au plan national, en termes d'effectifs étudiants (1 218, dont 949 en licence - master), d'enseignants (53,5 ETP dont 36 titulaires, 18,5 associés et 26,62 ETPT vacataires), et de personnels administratifs, techniques et de service (31,5 ETP titulaires et 27,19 ETPT vacataires). Les comptes financiers indiquent un montant total de 3,682 M€ pour l'année 2012, dont 1,572 M€ en dépenses de personnel.

L'Ensa-V est un établissement public à caractère administratif (EPA), placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication (MCC), à la Direction générale des Patrimoines. Le statut de l'école relève du décret n° 78-266 du 8 mars 1978. La gouvernance de l'établissement est assurée en 2013 par trois instances principales : le conseil d'administration (CA) de 18 membres, présidé par un enseignant, la commission de la pédagogie et de la recherche (CPR) composée de 26 membres et le Directeur (nommé en janvier 2010). Un conseil scientifique (CS), non statutaire, a été créé par l'école en 2011 dans lequel siègent notamment le directeur et 7 conseillers scientifiques extérieurs.

L'école donne la priorité à la formation initiale. Les diplômes en architecture y sont organisés de manière classique, selon le dispositif Licence-Master-Doctorat (LMD) : les grades de licence (diplôme d'études en architecture - DEEA) et master (diplôme d'État d'architecte - DEA) du dispositif LMD, ainsi que l'habilitation à exercer la Maîtrise d'Oeuvre en son Nom Propre (HMONP). Une préparation au concours d'architecte urbaniste de l'État (AUE) est mise en œuvre.

L'Ensa-V a noué de nombreuses relations internationales qui permettent des échanges d'étudiants avec des universités situées particulièrement en Europe, en Amérique et en Asie.

La recherche de l'établissement est développée dans un laboratoire, le LéaV, qui assure également le lien avec la formation doctorale et les masters.

L'école est, en 2012-2013, dans une phase de transition liée d'une part à l'évolution des politiques ministérielles (rapport Feltesse d'avril 2013, loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche, nouvelle politique du ministère de la Culture et de la Communication du 30 décembre 2013), notamment en matière de politique de site, et, d'autre part au renouvellement important des personnels enseignants depuis quatre années. Cette phase de transition s'est traduite par de très nombreux débats et une dynamique de refondation de la démocratie interne, oscillant entre démocratie représentative traditionnelle et démocratie directe continue.

La visite du comité de l'AERES du 15 au 17 janvier 2014, bien préparée par l'établissement, s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le comité a eu accès à tous les documents demandés.

La stratégie et la gouvernance



I – Les missions sont assumées et structurent les activités mais le positionnement stratégique reste implicite

Les missions, telles qu'elles sont définies à l'article 1 du décret n°78-266 du 8 mars 1978 sont assumées par l'école à l'exception de la formation continue diplômante et de la formation permanente des professionnels de l'architecture. Elles structurent les activités.

Les missions en matière de formation initiale, sur l'axe complet LMD (avec des masters bidisciplinaires et le doctorat en architecture), sont particulièrement bien assumées et focalisent la plus grande partie des activités de l'établissement. L'école a délivré 302 diplômes en formation initiale en 2012-2013, dont 128 DEEA et 174 DEA. Six doctorats ont été soutenus entre 2010 et 2013. Les projets de DEEA et le DEA ont été évalués par l'AERES et notés A+ en 2012.

La vocation de l'établissement en matière de recherche est ancienne et intégrée dans les pratiques. Le laboratoire de recherche tient une place importante en réunissant une grande partie des enseignants titulaires (18). L'école assure la formation à la recherche et par la recherche dans le master et la formation doctorale.

L'Ensa-V n'organise pas de diplôme propre aux écoles d'architecture (DPEA), ni de diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA). Elle est néanmoins cohabilitée avec des universités, pour trois masters, dans des domaines relatifs à l'architecture.

La formation continue diplômante n'est pas prise en charge en DEA (licence) et DEEA (master). Elle pourrait faire l'objet d'une politique spécifique.

La formation continue non diplômante est assurée uniquement par l'organisation de l'HMONP (65 habilitations délivrées en 2012-2013) et la préparation au concours d'architecte urbaniste de l'État (AUE), préparation assurée avec succès (13 admis pour 18 postes au concours en 2012-2013).

La formation permanente des professionnels de l'architecture n'est pas prise en charge. Celle-ci devrait être développée pour accompagner les mutations des champs professionnels de l'architecture.

L'école favorise la formation des enseignants en architecture, en particulier par des décharges de services pour la préparation de thèses ou d'habilitation à diriger des recherches (HDR).

La diffusion de la culture architecturale est assurée par le service communication - diffusion de la culture architecturale et urbaine ainsi que par La Maréchalerie, centre d'art contemporain de l'Ensa-V.

L'école est pleinement intégrée nationalement dans les milieux de l'architecture et dans la communauté scientifique et culturelle du champ. L'insertion internationale en matière de recherche devrait néanmoins faire l'objet d'une stratégie de développement.

Si un positionnement stratégique d'ensemble existe, il demeure toutefois pour le comité, fin 2013, implicite, historiquement hérité et non débattu. Le projet d'établissement 2012 - 2017 est présenté comme une série d'axes sans lien avec les enjeux prospectifs que doit affronter l'école, ni débats sur la pertinence des formations par rapport à l'évolution du champ professionnel.

II – Des partenariats à positionner et à développer

Les partenariats de l'école ont évolué durant la période 2009-2013, tant dans le domaine universitaire que dans les relations avec les collectivités territoriales ou avec les acteurs économiques. Ils ne font pas l'objet d'une réflexion stratégique d'ensemble explicite. À l'exception des partenariats universitaires, ils apparaissent noués de manière empirique, au gré des opportunités.

Les partenariats académiques sont concentrés dans le grand ouest parisien, un lien privilégié existant avec l'Université de Versailles-Saint-Quentin (UVSQ). Des partenariats existent par ailleurs avec l'université de Paris Ouest Nanterre La Défense (cycle de conférences débats Manèges), Paris I (master Jardins historiques) et Paris Sud. Des relations sont nouées depuis 2008 avec le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) UniverSud Paris, appelé à disparaître au moment où naîtra la Communauté d'universités et établissements (Comue) Paris Saclay, puis en 2011 avec le PRES UPGO (université Paris-Grand Ouest) dont l'Ensa-V est membre. Le PRES UPGO est devenu une Comue avec la loi Fioraso. Les relations sont effectives par l'intermédiaire d'une convention pour deux projets (un programme européen et une collaboration dans le cadre de l'exposition universelle de Shanghai 2012).

Le partenariat académique le plus ancien est donc celui noué entre l'école et l'UVSQ, sur la base de deux masters (Histoire culturelle et sociale de l'architecture, Construction durable et éco quartiers) et du doctorat. Le doctorat est rattaché à l'école doctorale (ED) Crit (Culture, Régulations, Institutions et Territoires).

Cette ED est associée au PRES de l'Université Paris Grand Ouest (UPGO), devenu Comue UPGO par la loi du 23 juillet 2013. Ce partenariat est en évolution puisque l'UVSQ a décidé en 2013 de quitter la Comue UPGO pour intégrer l'Université de Paris Saclay (UPSa) entraînant l'insertion de l'ED Crit dans cette université.

L'école s'inscrit dans une logique de site, mais elle a de la difficulté à la mettre en œuvre du fait du positionnement de l'UVSQ.

Au plan local les relations avec l'École nationale supérieure du paysage Versailles Marseille (ENSPVM) ont été développées durant la période 2009-2013. Ce partenariat se fonde sur des relations pédagogiques entre enseignants, des rendus d'ateliers, des *workshops*. La relation principale avec l'ENSPVM se situe dans le cadre de l'Institut de la Création qui fédère un troisième partenaire, l'École nationale supérieure d'arts de Cergy. Ce regroupement d'écoles, dispensant chacune dans leur programme des enseignements artistiques, permet de mieux faire reconnaître cette spécificité dans la mise en place des partenariats académiques, grâce aussi au rôle que joue La Maréchalerie dans le domaine de la création artistique. Les liens entre l'école d'architecture et l'école d'arts sont favorisés par l'existence de cette structure.

L'Institut de la Création est en phase d'émergence. Quatre séminaires ont été tenus par les trois partenaires mais les relations peinent à dépasser les directions des trois établissements, malgré des financements spécifiques disponibles, en particulier pour un colloque. Une opération prestigieuse, le Solar Décathlon, est néanmoins l'occasion de croiser les activités enseignantes et étudiantes dans ce cadre.

L'école, pendant la période analysée, a cherché à s'inscrire dans une logique de site. Celle-ci a donc d'abord été portée par le PRES UPGO, dont l'UVSQ était membre et qui accueillait l'Institut de la Création. En 2013, l'UVSQ en décidant de quitter UPGO et de devenir membre de la Comue UPSa, a entraîné le rattachement de l'ED Crit à la Comue UPSa mais surtout, a placé l'ENSAV devant la nécessité de redéfinir sa politique de site. Cette redéfinition, essentielle pour son avenir, doit faire l'objet d'un nouveau positionnement et aboutir à un schéma clair de partenariats.

L'Ensa-V fait par ailleurs un effort pour renforcer ses liens avec les collectivités de son territoire : Ville de Versailles (participation à Solar Décathlon Europe 2014 ; Concours "K d'école"); Château de Versailles (coopération avec le Solar Décathlon, projet de recherche "finalisé" en partenariat avec l'ENSPVM); Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (conventions en master 2 "Construction durable et éco quartier" et aménagement urbain du quartier des quatre arbres à Élancourt) ; Ville de Paris (participation à la réflexion sur l'évolution de la petite ceinture).

Les relations avec les collectivités restent néanmoins limitées, les liens étant très distendus avec la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, le Conseil général des Yvelines et la Région Île-de-France. Ces liens pourraient être développés, y compris sur le plan financier, autour de la thématique des territoires et de la forme urbaine. Cette thématique n'est pas suffisamment perçue comme une ressource permettant aux communautés locales d'offrir des terrains d'expérimentation pour l'école.

Les relations avec des entreprises ont été développées, en particulier dans le cadre de l'activité de La Maréchalerie. Par ailleurs des locations de salles leur sont proposées. Ces relations restent cependant relativement limitées et pourraient être amplifiées avec des conventions de partenariats dans le cadre des activités pédagogiques.

III – Une gouvernance en transformation, en vue d’une insertion universitaire

L’ENSA-V a connu une crise importante de sa gouvernance entre novembre 2012 et novembre 2013. Elle est liée à un corps enseignant qui exige plus d’autonomie et de responsabilité dans un contexte bridé, de son point de vue, par le statut d’EPA actuel des écoles d’architecture et le rôle que joue le MCC.

Le corps enseignant a en effet connu un changement générationnel depuis dix ans. Il aspire à remettre en perspective un dispositif d’enseignement historiquement sédimenté. Les relations avec le Ministère de la Culture sont vécues comme des contraintes qui restreignent l’autonomie et la dynamique de développement. La nomination par exemple d’une personnalité extérieure à la présidence du Conseil d’Administration en avril 2011 a été source de tensions importantes. Les institutions statutaires d’un EPA, CA et CPR, sont vécues comme insatisfaisantes car les débats de fond, ainsi que les liens entre ces deux instances, sont insuffisants et pas assez partagés.

Les enseignants, à l’automne 2012, ont demandé à créer deux instances internes nouvelles, le Conseil d’Ecole (CE), dans lequel des questions de fond pourraient être débattues par les principaux acteurs du corps enseignant, et le Conseil de la Vie Etudiante (CVE), chargé de traiter les problèmes opérationnels.

Le rejet de cette demande par les collègues ATOS et étudiant lors du CA du 07 novembre 2012 ouvre une crise institutionnelle, ces deux acteurs n’acceptant pas un CE formé uniquement d’enseignants. Ce rejet a débouché sur la démission collective du collège enseignant du CA le 15 novembre 2012, suivie d’une élection de tous les collègues du CA en 2013. Un enseignant a été nommé à la présidence du CA en octobre 2013 et le nouveau CA, entièrement renouvelé durant l’année 2013, permet donc de reposer, fin 2013 – début 2014, les termes d’un débat renouvelé.

L’école a participé activement au grand débat sur l’évolution des statuts concernant les écoles d’architecture et a anticipé les recommandations du rapport Feltesse. Elle a ainsi, pendant la période analysée, tenté d’expérimenter certaines des préconisations de ce rapport, tout au moins celles qui relèvent de son initiative et de sa marge de manœuvre institutionnelle, et a proposé des évolutions visant à se rapprocher du monde universitaire.

En ce sens la création d’un conseil scientifique en janvier 2011, instance interne non statutaire, a marqué une étape dans l’évolution de la gouvernance de l’école. Son rôle consiste à donner des avis et à émettre des propositions sur la politique scientifique de l’école et de son laboratoire, le LéaV, sur son programme pédagogique et son projet d’établissement. Son rôle entre janvier 2011 et fin 2013 a cependant été très limité.

L’école poursuit donc sa politique d’insertion universitaire en 2013 – 2014 mais les dispositifs institutionnels universitaires, dont la complexité évolutive est évidente, devront être bien analysés pour permettre une intégration satisfaisante.

IV– Une identité partagée assise sur une communication de qualité

L’école est dotée d’une solide identité dont témoignent sa réputation d’excellence et son attractivité, tant auprès des étudiants français et étrangers que des professionnels de l’architecture. Cette réputation repose d’une part sur la qualité reconnue de ses enseignements et de l’encadrement des élèves, et d’autre part sur le dynamisme de la vie étudiante (associations et ateliers).

Les étudiants et l’ensemble des personnels administratifs et enseignants manifestent un sentiment d’appartenance et un fort attachement à l’établissement. Les initiatives foisonnantes des étudiants pourraient néanmoins être davantage harmonisées en s’appuyant notamment sur le volontarisme du service communication, qui joue un rôle central et moteur.

L’identité de la recherche à l’Ensa-V est pleinement affirmée par l’intermédiaire du laboratoire LéaV.

L’image de l’école auprès du grand public est établie par la participation de l’établissement à diverses manifestations (expositions à La Maréchalerie, exposition « Le Nôtre », Solar Décathlon par exemple).

V – Une politique de qualité à élaborer

Une politique de qualité, visant à l’amélioration des procédures et au développement de la responsabilité des acteurs et prenant en charge l’ensemble des activités et des résultats, n’a pas été mise en place.

De nombreux éléments sont néanmoins disponibles pour l'instauration d'une démarche qualité : les informations sont abondantes et ouvertes à tous, leur transparence se matérialisant, par exemple, par l'exhaustivité des comptes rendus de toutes les instances ou commissions ; des tentatives d'objectivation quantitative de la performance par segment d'activité (formation, recherche, etc.) ou par fonction (recherche d'améliorations de la performance énergétique) ont vu le jour ; un suivi d'indicateurs de performance et du taux de réussite existe ; un environnement numérique de travail (ENT) est en cours de déploiement avec point d'accès unique au service d'information. Sur le thème du développement durable, l'école s'est engagée fortement : politique de tri des déchets, achat de mobilier recyclable, économies d'énergie.

Le schéma directeur du système d'information (SDSI) 2011-2013 ne fait pas état d'une réflexion sur un système d'information globalisé. Celui-ci pourrait favoriser la circulation des flux d'informations tout en garantissant l'intégrité et la cohérence des données. Il contribuerait à la formalisation des divers processus.

La fonction de relais du service communication pourrait être renforcée par une meilleure articulation aux différents services de l'école, notamment le service des études et de la scolarité (diffusion et l'exploitation des résultats de l'observatoire des débouchés), les relations internationales, ou avec les activités du laboratoire de recherche.

La recherche et la formation



I – Une politique de recherche définie mais trop peu débattue au-delà du laboratoire

La recherche au sein de l'Ensa-V est organisée par le laboratoire de recherche de l'école d'architecture de Versailles (LéaV), créé en 2009. Il est l'héritier de la tradition ancienne de recherche de l'école, fondée en 1973 dans le Laboratoire de recherche en histoire architecturale et urbaine - sociétés. Deux autres équipes ont également été partie prenante historiquement de cette tradition : le Groupe de recherche sur l'architecture et les infrastructures (GRAI, fondé en 1993 et dissout en 2008) et l'équipe Cultures constructives (fondée en 2007 et intégrée dans le LéaV en 2009).

Le LéaV regroupe, en 2013, 29 enseignants de l'école (18 titulaires et 5 maîtres assistants associés), dont 5 HDR, 1 professeur émérite HDR, 2 ingénieurs de recherche, 3 chargés de recherche docteurs non titulaires et 41 doctorants. Depuis 2006, le LéaV est hébergé dans les locaux indépendants, rénovés, de La Maréchalerie.

Depuis 2010, le LéaV dispose d'un règlement intérieur voté par le CA, instituant en particulier un conseil de laboratoire et un directeur. Le conseil de laboratoire est composé de 10 membres : 5 membres de droit (4 responsables des équipes fondatrices et 1 enseignant de projet) et 5 élus (2 représentants des enseignants, 2 représentants des doctorants, 1 représentant des membres associés).

En 2013 le LéaV est structuré autour de six axes thématiques dont un axe majeur portant sur les territoires (pris dans un sens très large) et leurs écosystèmes, qui réunit tous les chercheurs. Au cours de la période 2010-2013, la production scientifique du laboratoire a été relativement diversifiée : ouvrages, directions d'ouvrages collectifs, articles publiés dans des revues avec ou sans comité de lecture, rapports de recherche, contributions à des séminaires de recherche ou à des colloques. Le laboratoire revendique une spécificité fondée sur la transversalité disciplinaire entre le champ de l'aménagement de l'espace et du territoire au sens large et celui de la création artistique.

Des colloques sont organisés : 3 colloques en 2012 (4^e congrès international d'histoire de la construction, 2^e congrès international Ambiances en actes, Silence et sons du Moyen-Âge à nos jours) ; 1 en 2013 (« nature urbaine » en projet) ; 1 à venir en 2014 avec le Labex Patrima (La ville renouvelable).

De nombreux séminaires et journées d'études servent également de support au développement des activités de recherche parmi lesquels on peut citer à titre d'exemple un séminaire national permanent, en partenariat avec les laboratoires Groupe d'études de la ville régulière - GEVR (Ensa de paysage de Bordeaux), CHTE (Cnam) et l'institut parisien de recherche architecture urbanistique société - Ipraus (Ensa de Paris Belleville).

Le LéaV entend se positionner comme l'une des composantes de la recherche en sciences humaines et sociales dans le cadre de la Comue UPSa.

En plus des subventions du MCC, le LéaV dispose de financements sur projet. Jusqu'à maintenant, il a fait appel à des autorités nationales (ANR, EDF, ministère du Développement Durable et de l'Énergie), à des collectivités territoriales ainsi qu'à un grand opérateur immobilier (Poste Immo).

Le laboratoire est membre fondateur du Laboratoire d'excellence (Labex) Patrima (Patrimoines matériels : savoirs, conservation, transmission) porté par l'UVSQ et l'université de Cergy-Pontoise (UCP) depuis 2011 et partenaire du réseau Patrimex².

² L'Équipement d'excellence (ÉquipEx) Patrimex, porté par les universités de Cergy-Pontoise et de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, a été sélectionné en 2012 dans le cadre du programme des Investissements d'avenir du Grand Emprunt. Patrimex est un

Le conseil scientifique est formé, outre la direction, de sept personnalités extérieures de renom, et des enseignants élus du CA et de la CPR, et du conseil du laboratoire. Ce conseil ne s'est réuni qu'une seule fois entre 2011 et 2013, le 26 janvier 2012, juste avant le dépôt du dossier de demande d'habilitation du DEEA et du DEA. La séance a été le lieu d'un débat très général relatif à l'avenir de l'école et de son positionnement face aux enjeux de la société, sans que cela débouche sur une position d'établissement partagée.

Actuellement, les débats relatifs à la politique de recherche de l'établissement se déroulent, d'un point de vue institutionnel, au sein du conseil de laboratoire du LéaV et sont peu relayés en CPR, CA ou CS. Cette politique ne fait pas l'objet d'une démarche stratégique spécifique de l'établissement. Cela soulève le problème du fonctionnement du CS, qui aurait d'autant plus vocation de se saisir des orientations de recherche que l'établissement souhaite se doter d'un statut d'EPCSCP.

II – Une politique de formation initiale très active et reconnue

En matière de formation initiale, les effectifs étudiants de l'Ensa-V entre 2009-2010 et 2012-2013 se situent autour de 500 élèves en DEEA - licence (dont 165 environ en première année) et de 378 à 453 en master. La formation est très bien reconnue et très cohérente dans ses objectifs et ses axes pédagogiques. L'Ensa-V est la seule école d'architecture en France à avoir obtenu la note A+ pour les 2 cycles de formation lors de la campagne d'évaluation de l'AERES pour la période 2013-2017.

L'offre de formation est élargie avec trois masters associés. Deux d'entre eux sont cohabiliés : le master « Jardins Historiques, patrimoine et paysage » avec l'université de Paris I Panthéon Sorbonne, et le master « Histoire culturelle et sociale de l'architecture » avec l'UVSQ. Un master est proposé en alternance, le master « Construction durable et éco quartiers » (avec l'UVSQ).

Après la formation initiale, l'Ensa-V offre deux formations continues non diplômante : l'habilitation à la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMONP) et la préparation au concours d'architecte urbaniste de l'État (AUE). L'HMONP (88 inscrits en 2012-2013) est accessible en formation initiale ou en tenant compte des acquis de l'expérience. Son encadrement s'adapte aux évolutions des effectifs. La préparation au concours d'architecte urbaniste de l'État est la seule formation de ce type en France et produit d'excellents résultats (13 reçus en 2012-2013 pour 18 postes au concours).

La politique de formation, ambitieuse et cohérente, s'appuie sur une grande diversité d'approches, de contenus, d'actions et de projets. Elle génère une capacité à construire des parcours individualisés riches et valorisants, en prise avec des enjeux concrets. Elle s'appuie sur des équipes enseignantes compétentes et des services à l'écoute.

Cette méthode pédagogique, très active, cherchant à être en pointe par l'expérimentation et les actions opérationnelles, comporte une profusion de propositions, de contenus, d'approches, de parcours. Elle permet de saisir les opportunités, de générer des porosités entre les enseignements et avec la recherche et fonde une partie de la stratégie de l'école pour son ambition de rayonnement et pour le développement de ses partenariats. Cette profusion est néanmoins à questionner et à maîtriser dans l'élaboration des programmes, d'une part pour que les étudiants puissent en avoir une bonne compréhension et, d'autre part, pour qu'elle soit cohérente et lisible dans la stratégie de l'école.

Mobilisant beaucoup de moyens et d'efforts, cette dynamique ne se retrouve pas dans l'offre en formation permanente. L'école ne contribue pas aux transformations des champs d'exercices de l'architecture et ne se positionne pas pour bénéficier d'un accroissement concomitant de ses ressources propres.

La Maréchalerie, centre d'art contemporain de l'Ensa-V, contribue par sa programmation artistique de haut niveau au rayonnement de l'école et constitue un véritable centre de ressources pédagogiques pour les professeurs et les élèves. L'accueil d'artistes de renommée internationale, l'organisation de *workshops* et le recrutement d'élèves médiateurs permettent de développer une pratique pédagogique en arts plastiques particulièrement riche. Le

rapprochement et le frottement possibles avec la démarche des artistes invités offrent aux étudiants la possibilité d'enrichir leurs pratiques et leur culture en arts plastiques.

La formation initiale possède, en matière d'évaluation des enseignements, un dispositif très précis, encadré et déployé à l'initiative des étudiants, sous la responsabilité de la CPR. Les résultats et synthèses sont partagés par toutes les instances de l'école et permettent de faire évoluer les enseignements et leur organisation. La culture de l'évaluation, notamment dans l'élaboration des questions par et pour les enseignants, ou encore concernant plus directement les services administratifs (qui sont déjà très à l'écoute et en recherche d'adaptation et d'accompagnement au plus près des besoins étudiants) pourrait être développée en allant au-delà de la recherche des niveaux de satisfaction ou de la révélation de problèmes. Cela aiderait à mesurer l'efficacité des actions pédagogiques. Si les résultats d'évaluation sont partagés, les procédures et objectifs d'évaluations nouvelles pourraient eux aussi être mieux partagés si le pilotage des procédures était pris en charge par les enseignants. Cela permettrait de clarifier l'articulation entre le rôle des étudiants et celui des enseignants (CPR, CA).

En termes d'instances, la CPR fonctionne pleinement et joue son rôle dans la définition des programmes et dans les relations avec la recherche mais les ordres du jour fondamentaux pour la pédagogie sont alourdis par des questions plus administratives, de gestion ou d'ajustements. D'où une évolution souhaitée par les enseignants par la création d'un conseil d'école (CE) et d'un conseil de la vie étudiante (CVE), (CE refusée par les étudiants parce qu'écratés de ce conseil à l'époque), chargés, pour le premier du débat de fond qualitatif au sujet des enseignements et de la pédagogie, pour le second du pilotage fin des formations.

La culture du débat au sein de l'école, la prééminence et la revendication des enseignants à conduire la formation induisent la mise en œuvre d'une démarche de type « *bottom-up* ». Ainsi les thèmes, les contenus, sont élaborés à la base, puis remontent dans les instances institutionnelles et font l'objet de décisions. Une mise en débat approfondie, à laquelle aspire le corps enseignant, articulant « *bottom-up* » et « *top-down* » serait sans doute plus fructueuse.

III – Un lien fort entre recherche, master et études doctorales

Les liens entre la pratique de la recherche et la formation résultent d'une culture de l'école qui a toujours intégré la recherche. Celle-ci est organisée dans un seul laboratoire (LéaV), propice aux échanges pédagogiques et aux productions scientifiques. Les enseignants titulaires de l'école y sont très présents, y compris les enseignants de projet.

Le LéaV accueille 41 doctorants en histoire de l'architecture et en architecture, dont des doctorants étrangers bénéficiant de bourses de leurs pays. Il dispose fin 2013 de 6 enseignants HDR (dont 1 professeur émérite).

Dans le cadre de la formation doctorale, le laboratoire anime des séminaires et des mini-colloques de problématisation sur des sujets portés par des doctorants. Ce dernier dispositif est élargi au public étudiant de master.

Les contrats doctoraux, financés principalement par le MCC, sont, dans ce contexte, notoirement insuffisants pour assurer le plein développement du laboratoire.

Le LéaV fait partie du Crit, école doctorale pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales, depuis 2008. Le doctorat a été inséré dans une logique universitaire. Six thèses ont été soutenues entre 2010 et 2013. Les masters de l'École bénéficient pleinement des activités de recherche du laboratoire.

Le LéaV participe activement à la formation et au suivi des doctorants : quatre séminaires animés par des enseignants et des chercheurs se tiennent régulièrement. Quelques doctorants ont été recrutés pour mettre en œuvre des contrats de recherche.

Les échanges avec d'autres écoles doctorales sont pour le moment assez limités : deux doctorants externes étaient accueillis au laboratoire en 2012-2013 ; une doctorante du LéaV a été accueillie à Berlin en 2013. Ils n'ont pas encore eu accès au titre de « *Doctor Aeuropus* », lequel s'obtient sur la base d'une cotutelle avec des universités étrangères.

La plupart des doctorants accueillis sont des salariés du secteur public ou privé. Cinq docteurs du LéaV ont été recrutés dans des écoles d'architecture comme maîtres assistants entre 2011 et 2013. Les contrats doctoraux demeurent limités.

La structuration de la formation doctorale a permis de mettre en place une méthodologie d'accompagnement relativement complète, intégrant les doctorants dans la gouvernance et leur offrant des dispositifs pertinents de diffusion et de participation à des recherches. Les objectifs à atteindre sont identifiés : réalisation du doctorat en 3 ans et augmentation du nombre de soutenances d'HDR. Les enseignants peuvent bénéficier de décharges de service pour conduire une thèse (10 en 2013-2014). Les doctorants peuvent également être aidés financièrement en participant à des contrats de recherche.

L'Ensa-V, à travers le LéaV, a franchi une étape décisive en complétant son offre au sein de l'ED Crit (UVSQ). En plus du doctorat en histoire de l'architecture, cette dernière délivre désormais le doctorat en architecture. L'introduction du doctorat en architecture a provoqué une véritable mutation avec l'insertion de la discipline dans l'université. Le doctorat en architecture constitue un point fort de la stratégie de l'établissement pour contribuer au renforcement de la discipline (la pensée architecturale, la recherche avec et par le projet), et pour la définition d'alliances partenariales.

Après l'acquis du doctorat en architecture, le LéaV et la formation doctorale entrent dans une phase nouvelle marquée par la forte évolution des cadres partenariaux universitaires et scientifiques (fin des PRES et constitution des nouvelles Comue) et par l'émergence de grands projets d'envergure nationale et internationale (Université Paris Saclay).

L'ensemble des instances de l'Ensa-V (CA, CPR, Directeur) ont intégré cette évolution et partagent la même orientation stratégique, celle de maintenir l'inscription de la formation doctorale au sein de l'ED Crit, laquelle s'inscrit dans le pôle de Saclay. Cette évolution préserve le lien avec l'UVSQ et l'existence même des études doctorales.

IV – Un centre de documentation de qualité

Le centre de documentation occupe un espace majeur dans les Petites écuries avec un bâtiment central, un salon de consultation et une mezzanine (réserves cartographiques, vidéos). Il est utilisé et géré comme un espace de vie, sans être strictement réservé à la consultation. Il est possible aux étudiants (qui disposent par ailleurs des ateliers) de travailler un projet dans le respect des lieux et des autres utilisateurs. Une assistance à la recherche est organisée, de même qu'une aide à la manipulation des bases de données. Des dossiers bibliographiques sont offerts aux enseignants pour le montage de projets pédagogiques (par exemple pour le montage du master en Chine). Le centre édite une lettre d'information « Les Brèves », consultable en ligne. Elle concerne l'activité de documentation et met en valeur certains de ses éléments (livres, événements).

Le centre de documentation rassemble l'ensemble des ressources documentaires de l'école et constitue un appui à la formation et à la recherche. Les demandes d'achats (ouvrages et revues) sont formalisées par les enseignants ou les chercheurs du laboratoire. Les relations sont particulièrement étroites avec le laboratoire, notamment pour les ouvrages commandés par les chercheurs. Les décisions concernant la suppression de fonds et documents sont formalisées au niveau du CA.

Des partenariats en matière d'échanges de fichiers et d'ouvrages sont mis en œuvre avec les autres écoles d'architecture, l'école du paysage et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France (IAURIF).

Les horaires d'ouverture du centre (9h-18h30) pourraient être élargis pour une utilisation plus flexible des ressources documentaires.

Un fonds de 600 ouvrages historiques lié aux ateliers de l'école des Beaux Arts constitue une ressource valorisée. Ce fonds est mobilisé dans le cadre de collaborations, d'expositions locales liées à Versailles et aux archives communales. Le centre participe à des rencontres, autour de livres, avec des auteurs.

Les ressources sont mutualisées (mise en réseau et bases de données partagées). Cette mutualisation s'inscrit dans les orientations données par la tutelle et dans les dispositifs collectifs et partagés entre écoles d'architecture, ainsi que dans les initiatives portées par le service lui-même.

Cette évolution nécessite de mettre en place de nouvelles mutualisations avec le soutien de la tutelle (formation / cohérence des systèmes / dotations). Les efforts portent actuellement sur l'accès aux ressources documentaires qui prend en compte la mobilité étudiante et les accès à distance.

Une politique et une stratégie sont à expliciter pour le développement, en particulier en ce qui concerne la numérisation des ressources documentaires. Cette numérisation permettrait de générer des indicateurs de gestion et de fréquentation plus précis et utiles pour la définition des orientations du centre de documentation.

La réussite des étudiants

I – Des parcours des étudiants flexibles

Les parcours des étudiants sont bien définis dès l'entrée en première année, en particulier grâce au site internet de l'école. Les informations tout au long des cursus sont précises : règlement des études, repérage et gestion d'alerte pour les élèves en difficulté, services en phase avec les capacités économiques des étudiants.

L'organisation de la pédagogie autorise une individualisation des parcours étudiants, notamment en master. L'adhésion d'une grande partie des étudiants à l'organisation en « ateliers » et la qualité de la pédagogie participent à la réussite du parcours des étudiants de la première année à la sortie de l'école. Les trois « ateliers » permanents de l'ENSA-V, autogérés par les étudiants, constituent l'une des spécificités des parcours d'études dans l'école, héritée du modèle pédagogique de l'École des Beaux-Arts. L'offre en termes d'environnement des espaces de travail (amplitude des heures d'ouverture, coûts très faibles et très compétitifs des prestations d'impression, connectivité, plates-formes informatiques et outils de maquettes, ateliers des étudiants), constitue un ensemble très adapté aux orientations et spécialisations dans le développement des études. Les relations marquées d'entraide entre étudiants sont également un facteur très favorable pour l'évolution adaptée des parcours et constituent une spécificité connue de l'Ensa-V, permettant un accompagnement des étudiants en difficulté ainsi que l'affirmation d'une culture d'école.

Une sensibilisation à la recherche d'emploi est déployée dans le master. Les parcours de master pourraient toutefois être réaménagés afin de mieux articuler les cours et les stages professionnels et éviter ainsi les reports de scolarité qui pénalisent les étudiants, tant au plan financier (double inscription) qu'au plan pédagogique (rattrapage des cours). Les doubles cursus restent également peu attractifs en raison des difficultés d'organisation.

L'insertion professionnelle sur 3 ans a été très bonne pendant la période sous évaluation avec un accès au premier emploi rapide : entre 8 et 9 étudiants sur 10 y accèdent en moins de 6 mois (enquêtes menées auprès des diplômés « architectes de l'Etat » de 2010 à 2012 par l'observatoire des débouchés créé en 2009). Les contrats HMONP ont été trouvés relativement vite grâce en particulier aux relations avec le milieu professionnel issu de l'Ensa-V, s'appuyant sur le fort sentiment d'appartenance à l'école.

Le pilotage de l'insertion professionnelle pourrait être amélioré en renforçant le lien avec les dispositifs associant les milieux professionnels et socioéconomiques. Par ailleurs, si le suivi des élèves et l'insertion professionnelle sont de qualité, ils pourraient bénéficier d'un meilleur dialogue avec les associations dédiées (Architectonic, association des anciens élèves). Ils gagneraient également à être rationalisés par une meilleure coordination avec le service communication : à ce titre, l'exploitation systématique et la diffusion des résultats de l'observatoire des débouchés pourraient profiter au service de la pédagogie et aux étudiants.

Le volontarisme en matière d'internationalisation se manifeste par le bon accueil des étudiants étrangers, tant par les élèves que par l'administration, et par un accompagnement satisfaisant des étudiants français qui partent à l'étranger. Cette ouverture sur l'international pourrait malgré tout être consolidée, du point de vue des étudiants étrangers sortants, par une meilleure offre d'enseignements en langues : des cours de langues étrangères pour les étudiants français et des cours de français pour les étrangers, voire des enseignements de tronc commun ou de spécialité et une préparation à la communication scientifique ou professionnelle en langues étrangères. La désignation d'un professeur étranger référent dans le pays d'accueil, sur le modèle des cotutelles de thèse, permettrait un meilleur suivi des étudiants de master qui effectuent des séjours de longue durée (six mois ou plus) à l'étranger.

II – Une vie étudiante réussie

La vie étudiante à l'Ensa-V est une vraie réussite. L'activité des associations est foisonnante et particulièrement positive (15 associations). La richesse de cette vie associative ainsi que les ateliers animés par les étudiants participent à l'attractivité et à la construction identitaire de l'école. Ils favorisent la solidarité entre

étudiants et entre promotions, leur intégration et leur autonomie, malgré des permanences contraignantes et des fermetures temporaires pour des raisons de sécurité. L'organisation verticale en ateliers permanents permet de conserver une cohésion des étudiants et une forte idée d'appartenance.

Les étudiants, pour la plupart, sont très présents à l'école (organisation en ateliers ouverts 24h sur 24h) et l'ambiance est particulièrement positive avec un réel soutien entre étudiants de différents niveaux. Les relations avec l'administration sont en partie informelles et empreintes de considération mutuelle. Les étudiants sont représentés au CA, à la CPR et dans le conseil de laboratoire. L'administration est très à l'écoute. Cependant le dialogue entre le service des relations internationales et l'association des étudiants étrangers pourrait être consolidé.

Les relations avec le Crous ont été resserrées par la nomination de la directrice adjointe au CA du Crous. Une permanence de l'assistante sociale dans l'école est envisagée. Par ailleurs, 20 logements du Crous ont été réservés aux étudiants de l'Ensa-V.

Les parcours de formation n'incluent pas la pratique sportive. Des modules optionnels faciliteraient l'accès aux infrastructures sportives locales. Ils permettraient une meilleure insertion dans l'environnement local et les rapprochements avec d'autres établissements dans le cadre de rencontres sportives extra-universitaires. La pratique sportive pourrait contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de santé des élèves.

Les élèves sont fortement impliqués dans la vie de l'établissement, étroitement associés à l'évaluation des enseignements et bien représentés au sein des institutions (conseil d'administration, CPR).

La valorisation et la culture scientifique



I – Une valorisation française des résultats de la recherche

Les résultats de la recherche en matière d'architecture et d'art sont valorisés par le LéaV et La Maréchalerie, par l'organisation ou l'organisation conjointe de manifestations culturelles.

Les membres du laboratoire participent également régulièrement à des manifestations culturelles nationales, comme par exemple en 2013-2014 la contribution du Léa-V à l'organisation de l'exposition « André Le Nôtre en perspectives 1613-2013 » pilotée par le Château de Versailles.

Les expositions d'art de La Maréchalerie, trois à quatre fois par an, conduites par des artistes, certains de renommée internationale, en lien étroit avec les étudiants de l'école, sont un vecteur important de valorisation de la recherche artistique et architecturale à l'échelle nationale.

La valorisation des activités de recherche, pour une école visant à l'excellence, est développée à l'échelle française mais manque d'envergure, fin 2013, aux échelles européenne et internationale.

II – Une diffusion locale et nationale des recherches et de la culture scientifique et technique

La diffusion des travaux de recherche de l'école est assurée par le LéaV grâce à la revue *FabricA*, créée en 2006, publiée une fois par an. Elle est construite autour d'articles de doctorants et de chercheurs, dont des invités extérieurs et des doctorants, certains enseignants à l'Ensa-V. Ces contributions sont souvent produites par des « ateliers d'écriture » situés en master ou doctorat. Imprimée en 300 exemplaires la revue est diffusée pour l'essentiel dans les écoles d'architecture, mais n'a aucune circulation internationale.

La revue *FabricA* est surtout dédiée aux articles des thésards ou jeunes docteurs. Les autres publications semblent être limitées à quelques articles dans la revue suisse *Faces*, ou dans des périodiques français de diffusion plus large comme *Ambiance*, *Le Visiteur*, *Histoire Urbaine*.

L'école collabore avec les grands réseaux parisiens de la diffusion de la culture architecturale (Cité de l'Architecture et du patrimoine, Pavillon de l'Arsenal, Atelier International du Grand Paris).

Le développement de la culture scientifique et technique, assise sur un service communication efficace, résulte des initiatives nombreuses des étudiants et des enseignants qui prennent la forme de brochures, catalogues (par exemple le *Yearbook*) et posters dont le dessin graphique est à la fois créatif et très soigné. Par ailleurs, *Les Brèves*, lettre du centre de documentation, contribuent à la diffusion des connaissances des nouvelles acquisitions et du patrimoine documentaire.

Les relations européennes et internationales



Une activité foisonnante et intense en matière de formation initiale mais manquant d'une mise en perspective

Les relations européennes et internationales constituent l'une des priorités de l'Ensa-V. Elles sont organisées au plan de la pédagogie par la commission des actions internationales (enseignants nommés par le CA, Biatts et un étudiant) en relation avec la CPR et le CA, en prenant appui sur un service administratif spécifique.

La politique de l'école en matière de relations internationales semble être orientée, de manière pragmatique et non exclusive, vers les universités des grandes métropoles européennes et internationales. Les relations prennent quelquefois la forme de conventions. Elles concernent les nombreuses destinations et actions suivantes : Suisse (Fondation Archivio del Moderno de Men-drisio), Urbana Champaign, Judson University, Montréal (université de Montréal), Bangkok, (*workshop* - P45), Shanghai (Tongji - P45 - ateliers - projet de master), Buenos-Aires (P45), Córdoba, Rio de Janeiro (P45), São Paulo, Kyoto (*workshop*), Dakar (P45), Casablanca (P45), Istanbul (P45), Hébron (P45), Suisse, Tachkent (*workshop*), Italie. Cette profusion, actuellement focalisée sur les échanges pédagogiques, mériterait une mise en débat stratégique, pour favoriser les liens enseignement - recherche et la mobilité des enseignants.

Le projet phare en 2013 - 2014 est la mise en place pour 2014 - 2015 d'un double diplôme avec l'université de Shanghai (Tongji), l'enseignement devant être mis en oeuvre en anglais, pour six étudiants de chaque côté. Les étudiants français s'engagent à étudier la langue chinoise au cours de l'échange. L'expérience des cours en anglais pourra aussi être importante pour d'autres étudiants non francophones.

En matière de pédagogie, la mobilité des étudiants est l'une des politiques fortes de l'école, avec l'ambition d'envoyer la quasi totalité des élèves à l'étranger. En 2013- 2014, 70 étudiants sont partis à l'étranger, ce qui correspond à 30 % environ de l'effectif étudiant de première année du master. Les échanges sont organisés sur la base du programme Erasmus et de conventions. La sélection est faite sur dossier (portfolio, CV, lettre de motivation). Les premiers choix de demandes de destinations sont généralement satisfaits.

En revanche, les étudiants entrants, au nombre de 35, sont beaucoup moins nombreux. La motivation principale des entrants est la localisation de l'Ensa-V à Versailles, près de Paris. Il s'agit quelquefois d'une deuxième option par rapport à Paris *intra muros*. Le site internet est un outil important d'informations pour les étudiants européens et étrangers mais la méconnaissance du fonctionnement concret de l'école leur fait donner la priorité à la localisation. L'accueil des étudiants entrants, avec des visites sur place, souvent guidées avec l'aide des étudiants français, leur permet de comprendre l'organisation de l'école et d'y inscrire leur parcours de formation. Un livret d'accueil des étrangers a été conçu et diffusé par l'association étudiante « Archiabroad » créée en 2013.

La commission des relations internationales, constituée de cinq enseignants, décide des échanges à mettre en oeuvre, opère la sélection des étudiants sortants, organise l'accueil des entrants et, enfin, s'attache à définir les modalités de restitution des expériences conduites à l'étranger. Le site internet permet une bonne lisibilité des procédures et des règles, ainsi que de la sélection des destinations possibles.

Aucune stratégie d'alliance n'a été mise en place afin de participer aux appels d'offre de la Communauté Européenne (VII Programme cadre, ERC, bourses Marie Curie), bien que les secteurs d'intérêt de l'école soient présents dans le Programme Horizon 2020.

L'école déploie une activité foisonnante et intense en matière de relations internationales mais celle-ci ne fait pas l'objet d'une mise en perspective prospective articulée à une stratégie de recherche et encourageant les échanges de doctorants et d'enseignants.

Le pilotage et la gestion

I – Une prospective pluriannuelle à élaborer et un bon dialogue de gestion

L'autoévaluation, terminée en octobre 2013 par l'établissement, consiste principalement à décrire de manière positive les actions conduites sur la période 2009-2013, à lister les principaux projets. Le projet d'établissement, élaboré début 2012, est énoncé de manière non problématisée en cinq grands axes : Recherche et création ; Formation et innovations pédagogiques ; Communication, diffusion de la culture et valorisation ; Action internationale ; Gouvernance et autoévaluation. Chaque axe donne lieu à la définition d'actions à conduire sur la période 2012-2017. Les cinq grands axes tiennent lieu d'armature pour les actions à conduire et structurent l'action administrative.

L'autoévaluation ne comporte pas de réflexion approfondie relative aux enjeux généraux et territoriaux auxquels l'école doit faire face ni d'analyse des forces et faiblesses de l'établissement, ce que l'école avait néanmoins conduit, à la demande du MCC, avec précision dans le « contrat de performance » 2006-2009 en juillet 2006. Cette démarche de prospective pluriannuelle comportait l'élaboration d'un diagnostic et la définition d'objectifs accompagnés d'indicateurs de performance. Cette démarche n'a été reconduite en 2010 ni par le MCC, ni par l'école mais des pratiques ont néanmoins subsisté : élaboration d'un projet d'établissement en 2011 - 2012 pour la période 2012-2017 (pour la demande de reconduction du DEEA et du DEA), d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui établit les opérations d'investissement prioritaires et leur traduction budgétaire annuelle. Des indicateurs de performance ont été suivis (coût de la maintenance et de l'entretien au m², subvention Etat par usager par exemple). Par ailleurs, deux schémas ont été élaborés en 2010 - 2011 : le schéma directeur 2011 - 2013 du système d'information et le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).

Le dialogue de gestion, favorisé par la taille de l'établissement, est organisé et largement documenté. Les instances consultatives jouent leur rôle. La réunion de coordination, régulière, rassemble les chefs de service. Elle est un relais dynamique, essentiel, de diffusion et de remontées des données. C'est aussi un lieu de concertation et d'évaluation des politiques conduites par l'établissement.

La stabilité de la subvention pour charges de service public, depuis 2010, impose une recherche active de ressources nouvelles. Il s'agit d'un objectif majeur pour l'école, signalé par l'AERES en 2010, mais difficile à atteindre dans le contexte économique actuel. De l'ordre de 700 K€ par an de 2010 à 2013, la variation annuelle est faible et ne permet pas la diversification attendue des ressources.

II – Une gestion très contrainte des ressources humaines

Le rapport AERES de 2010 avait mis en relief le fait que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (Gpec) était embryonnaire. Si la situation n'a pas évolué c'est en raison des contraintes lourdes qui pèsent sur la gestion des emplois de l'établissement. L'effectif des équivalents temps plein travaillés (ETPT) permet très difficilement par exemple la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle adaptée, de même que l'école n'a qu'une maîtrise très partielle du recrutement des enseignants et doit mettre en œuvre les dispositions de la Loi Sauvadet n° 2012-347 du 12 mars 2012 pour les agents non titulaires (ANT). Ce cadre réglementaire ne permet pas l'élaboration d'une prévision rationnelle des emplois et compétences à moyen terme. En 2013-2014 il n'existe aucun document prospectif en matière de politique d'emplois.

La masse salariale est maîtrisée. L'examen des rapports d'activité des exercices 2010, 2011 et 2012 montre une stabilité des dépenses de personnels. Un tableau de bord mensuel de suivi de la masse salariale est produit. Cependant les outils d'analyse prospective ne sont pas encore opérationnels.

Dans un contexte marqué par le rapport Feltesse et la Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur, on peut souligner la pertinence des choix stratégiques de l'Ensa-V en matière de gestion du personnel

enseignant : recherche d'une professionnalisation accrue, encouragement des enseignants à élaborer une thèse (10 enseignants sont doctorants) ou une HDR.

Les recrutements des enseignants ont des caractéristiques spécifiques : augmentation du nombre des maîtres-assistants associés par le fractionnement des supports, diminution du nombre des titulaires, dans un contexte de renouvellement important du personnel enseignant. Cette politique produit des effets dans le fonctionnement quotidien de l'école : moindre présence structurante du personnel enseignant, augmentation de la charge d'encadrement des titulaires, affaiblissement du dialogue social.

La stratégie relative aux recrutements d'enseignants n'a pas été définie de manière lisible. Le lien entre les axes stratégiques du projet d'établissement et les recrutements est très pragmatique. Si des débats ont lieu dans les instances, conseil d'administration et CPR, les choix (fragmentation des postes d'associés, gel des postes mis au concours par exemple) mériteraient plus de transparence et de visibilité collective. L'absence de vision stratégique débattue fragilise la construction et la consolidation de l'école.

L'équipe administrative et technique est impliquée, productive, soucieuse d'améliorer sa performance. Les difficultés constatées, perte de deux postes titulaires Biatss, absence de cadre de gestion pour les contractuels, augmentation de la charge de travail, n'obèrent pas la qualité de la prestation servie. Les évaluations annuelles sont faites. Une politique d'accompagnement et de formation des Biatss est mise en œuvre en partie sur budget de l'établissement et en partie par le MCC.

Les deux instances réglementaires, que sont le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), fonctionnent malgré un nombre de réunions qui est insuffisant. Les comptes rendus exhaustifs des réunions font état de débats de qualité. La sécurisation des parcours professionnels des ANT, la réflexion engagée sur « la nouvelle gouvernance », la concertation nationale sur l'enseignement et la recherche en architecture, le bilan social, le rapport d'activité (document annuel de haute tenue) sont examinés avec précision.

Le contexte externe, la concertation sur l'enseignement et la recherche en architecture, et interne, la crise de la gouvernance de l'école, ont contribué à installer un débat quasi permanent tout au long de l'année 2013.

L'établissement, classé Etablissement recevant du public (ERP) de 2^e catégorie, a fait l'objet d'un rapport de visite en matière d'hygiène et sécurité en novembre 2010. Les recommandations de ce rapport font l'objet d'une mise en œuvre suivie.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) engagé en 2007 est stabilisé. Des rappels en matière de prévention des risques ont été posés compte tenu de l'existence de risques particuliers (ouverture 24/24 h des ateliers, soirées festives par exemple).

Les personnels en difficulté sont accompagnés par l'établissement. Une offre culturelle est proposée. L'association « Archivolt », financée partiellement par le budget s'adresse à l'ensemble des personnels et étudiants.

Des événements collectifs sont régulièrement proposés par la direction. Ils rencontrent un succès mitigé (par exemple, le personnel Biatss était présent à la journée de rentrée 2013 mais les enseignants étaient eux peu nombreux).

III – Une gestion financière et comptable de bonne qualité

La fonction financière et comptable est bien organisée en regard de l'activité. Le processus d'élaboration budgétaire est très centralisé. Le dialogue de gestion est peu formalisé mais le budget est établi en cohérence avec les grands axes du projet d'établissement. La documentation budgétaire et comptable est exhaustive.

Le rapport d'activité annuel, très complet, est présenté aux instances. C'est un outil important qui est largement diffusé. Il est commenté en CT à titre d'information pour nourrir le dialogue social.

Le budget global de l'établissement évolue de 3,722 M€ en 2011 à 3,682 en 2012, cette diminution étant liée à une diminution des recettes en fonctionnement et équipement, compensée en partie par l'amélioration des dépenses de fonctionnement.

La situation financière est saine, le fonds de roulement (869 K€) est à un niveau tout à fait acceptable : 76 jours de fonctionnement fin 2012). En revanche, la capacité d'autofinancement (CAF), si elle demeure positive, est tendanciellement en baisse (de 292 K€ en 2009 à 118 K€ en 2012), ce qui contracte la capacité d'investissement.

Le taux d'exécution budgétaire est élevé, environ 97 %. La justification des dépenses se fait au premier euro. L'analyse des comptes financiers 2010 à 2012 par segment d'activité (Formation, Recherche, Fonction supports, Diffusion-Communication) révèle une stabilité des dépenses en volume global, le contrôle du coût des services (baisse de 3 % entre 2010 et 2012) et l'augmentation de 3 % de l'activité Diffusion-Communication (publications). L'activité Recherche dans sa traduction budgétaire est faible (entre 2 à 4 % selon les exercices).

Le poste comptable est tenu en adjonction de service par un comptable du Trésor. Une cartographie des risques et un plan d'action sont établis. La préconisation de mise en place d'un service facturier n'a pas été retenue en raison de la faible activité (3600 mandats/an), d'une responsabilisation accrue des opérateurs qui ont ainsi la vision globale du processus et permet une diversité des tâches.

En conclusion, la dotation de l'Etat n'augmente pas en proportion du développement des effectifs (plus de 30 % depuis 2007), la recherche de nouvelles ressources est difficile, la réduction des dépenses de fonctionnement contraint les nouveaux projets. L'analyse financière de l'exercice 2012 permet de constater un ralentissement de l'activité. L'Ensa-V a atteint un seuil critique en matière d'investissement et de financement des dépenses d'entretien de son patrimoine. La rigidité du budget constatée dans le rapport AERES en 2010 est croissante.

IV – Une gestion immobilière et logistique à améliorer

L'école est implantée dans des bâtiments, classés monuments historiques, de la Petite écurie du Roi et de La Maréchalerie, sur le domaine du Château de Versailles. Elle bénéficie pour une durée de 20 ans, à titre gracieux, d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, par convention signée en 2000 avec l'Etablissement public du Château, du Musée et du Domaine national de Versailles.

Les bâtiments forment un patrimoine d'exception de 11 500 m² Shon qui accueille 1 218 étudiants. Il a été très bien optimisé par rapport aux besoins mais n'est pas totalement rénové. Une dernière tranche de 3500 m² (aile nord de la Petite écurie) n'a pas été engagée faute de financements. Ces travaux d'aménagement et de sécurité sont attendus par l'établissement. L'état du bâtiment est satisfaisant hors le clos et le couvert (à la charge du Château de Versailles) qui présentent de nombreux désordres. Aucune intervention de gros entretien sur le clos et le couvert n'a été faite depuis 1955. L'établissement public intervient exclusivement en cas d'urgence.

L'état de l'immobilier et la capacité en surface restent problématiques alors que le potentiel d'extension et la valorisation de la localisation sont très forts et identifiés. La fonction immobilière ne peut pas répondre aux enjeux de l'établissement à leur niveau actuel ou à venir visé par l'Ensa-V (nombre d'étudiants, spécificité des ateliers, renouvellement des pratiques pédagogiques, reconnaissance de ses formations, partenariat avec des pôles d'excellence).

L'existence et l'avènement de structures d'enseignement supérieur majeures et de pointe dans un environnement proche (à Saclay notamment), ou à l'échelle internationale, obligent à la mobilisation et à l'engagement de l'ensemble des acteurs concernés. Un déficit réel menace à très court terme la qualité du cadre de travail et de vie, ainsi que l'attractivité de l'Ensa-V dans le jeu concurrentiel comme d'alliance à l'échelle internationale des lieux de formation à l'architecture.

L'organigramme, mis en place au 1^{er} octobre 2011, répondait à un souci d'amélioration de l'efficacité en interne et à une meilleure lisibilité vis-à-vis de l'extérieur. Il met en oeuvre trois pôles de compétences : production (formation et recherche), moyens communs (centres de ressources) et services supports (afin d'optimiser la mutualisation des effectifs et des moyens). Chaque pôle est animé par un coordinateur sans autorité hiérarchique. Il rattache, pour des raisons de gestion équilibrée des responsabilités et des tâches, les affaires immobilières aux affaires financières et la logistique aux ressources humaines. Il n'est pas certain que cette organisation singulière soit optimale en 2014 malgré une bonne implication des acteurs concernés et la coordination de la direction. Une responsabilité unique de la fonction immobilière serait en effet souhaitable tant d'un point de vue interne pour disposer d'une vision globale de l'établissement, que d'un point de vue externe. Cette organisation a été accompagnée par un plan de formation *ad hoc*. Elle est en ordre de marche et contribue à la qualité du service rendu.

Un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été approuvé par France Domaine en 2011. Les services de l'Etat, à l'examen du SPSI, ont souligné la qualité et la complétude des données produites. Le SPSI est approuvé sur la base de trois enjeux majeurs : l'accessibilité ; la performance énergétique ; la valorisation des espaces et leur optimisation. La réalisation des travaux d'accessibilité, parfaitement planifiée, est suspendue au seul financement, l'autorisation de travaux ayant été délivrée en 2013. Les efforts importants menés dans le domaine des

économies d'énergie sont fructueux. L'établissement connaît bien ses locaux, a identifié ses besoins en maintenance et gros entretien.

Ce patrimoine immobilier d'exception fait l'objet d'un diagnostic précis et d'un plan d'action qui nécessite des financements importants de la part du ministère de la Culture et de la Communication.

V – Un système d'information en ordre de marche

Un SDSI a été mis en œuvre pour la période 2011-2013. Il expose les orientations d'évolution des systèmes d'information de l'Ensa-V ainsi qu'un plan informatique annuel présenté et voté au CA. Il est cohérent avec les grands axes du projet d'établissement et répond aux besoins en 2013-2014. La traduction budgétaire annuelle est de l'ordre de 300 à 400 K€/an.

Une commission informatique a été mise en place, présidé par le directeur, qui valide les points d'étape et réoriente si nécessaire le SDSI. Le service informatique dispose de compétences techniques, d'équipements satisfaisants et offre à la communauté d'usagers un service d'excellente qualité ouvert 12 h/jour, 14 heures en période de diplômes. L'ENT - Taïga, outil commun aux vingt écoles d'architecture, est déployé module par module. Cet outil satisfait les utilisateurs et son développement va permettre de faire évoluer régulièrement la gestion administrative, notamment en matière de ressources humaines.

Les infrastructures réseau sont performantes et les acquisitions d'équipements spécialisés se poursuivent en fonction des ressources disponibles.

Conclusion

L'Ensa-V est une école active en matière de pédagogie, de recherche, d'administration et de vie étudiante. Elle comporte beaucoup de transversalité dans le montage et la mise en œuvre de projets. L'école est néanmoins constituée d'entités fortes, responsables mais relativement autonomes : les enseignants porteurs de l'enseignement et du débat pédagogique ; les étudiants porteurs de la vie de l'école ; les services administratifs et la direction porteurs du fonctionnement et des orientations d'établissement, le laboratoire de recherche porteur de la production scientifique et des doctorats ; Le centre d'art La Maréchalerie porteur d'activités et de rayonnement culturels de haut niveau.

L'Ensa-V a démontré, entre 2011 et 2013, une réelle capacité à se structurer et à être réactive dans un environnement évolutif et changeant.

Le débat, récurrent dans les écoles d'architecture, entre réflexion théorique et expérience pratique, subsiste mais les pratiques de recherche anciennes de l'école et la volonté d'aller vers un statut d'EPSCP, ont conduit à apaiser les termes du débat et facilite en 2013 la coexistence de ces dimensions.

Des valeurs et une culture « école de Versailles » semblent très partagées par tous les acteurs : un esprit entreprenant débouchant sur des prises d'initiatives nombreuses, une volonté de porter une image dynamique de l'école par des actions et des projets opérationnels, une animation de la vie de l'école par l'engagement et la responsabilité.

L'offre de formation relève pour l'essentiel de la formation initiale, avec pour ambition de déployer une offre massive et riche inscrite dans un parcours LMD (licence et master d'architecture, masters en bi-cursus, doctorat d'architecture, doctorat d'histoire). L'école a écarté les DPEA.

L'école a été très ambitieuse dans son recrutement en passant de 934 étudiants en 2007-2008 à 1 226 en 2010-2011, tout en faisant le pari d'obtenir des postes, des locaux et des ressources supplémentaires, ce qui n'a été que très partiellement le cas en raison d'un contexte économique qui a beaucoup changé.

La recherche active conduite par le laboratoire de recherche permet un lien structuré avec le master et la formation doctorale.

La crise de 2012-2013, bien surmontée collectivement, a néanmoins été une période de repli sur soi de l'institution et n'a pas favorisé un débat approfondi sur un projet d'établissement renouvelé, s'inscrivant pleinement et de manière partagée dans toutes les dimensions de la loi du 22 juillet 2013. Le projet d'établissement 2012-2017, élaboré principalement pour la demande d'habilitation des formations de licence et master, a été gardé en l'état pour l'évaluation de l'AERES de fin 2013-début 2014. Les stratégies de l'établissement sont celles qui se sont cristallisées historiquement de manière pragmatique jusqu'en 2012. La transformation des instances, liée à la nouvelle loi, est porteuse d'une possibilité de renouvellement des orientations stratégiques dont l'établissement a l'intention de se saisir. Le comité l'y encourage estimant que cela peut permettre une meilleure articulation entre les activités de l'établissement, une gouvernance mieux assise sur des chaînes de décision clarifiées et un fonctionnement visant à mettre en cohérence les moyens mobilisés au service des missions.

I – Les points forts

- Une capacité à répondre aux enjeux les plus importants auxquels sont confrontées les écoles d'architecture (structuration du LMD, développement de la recherche et du doctorat).
- Une formation délivrée de grande qualité, qui s'appuie sur des spécificités structurantes, croisant méthodes pédagogiques et développement de partenariats pédagogiques et scientifiques, et mobilisant les moyens et les compétences des services de l'école.

- Une culture identitaire forte, partagée par les acteurs de l'école et assise sur une politique de communication active.
- Un doctorat en architecture dans l'ED Crit qui facilite l'ouverture de l'école aux logiques universitaires. Une émergence d'enseignants docteurs et doctorants qui permet le développement de nouvelles relations pédagogie - recherche et peut contribuer à l'accès progressif des enseignants au statut d'enseignants-chercheurs.
- La Maréchalerie, centre de ressources exceptionnel en matière d'arts plastiques, qui a acquis une place fondamentale dans l'école et dans la ville de Versailles.
- Des parcours étudiants, flexibles et individualisés qui débouchent sur une bonne insertion professionnelle.
- Une vie étudiante de grande qualité fondée sur une vie associative foisonnante et une participation active et responsable à la vie de l'établissement.

II – Les points faibles

- Absence d'un projet stratégique d'établissement qui serait largement débattu et qui croiserait les stratégies en matière de pédagogie, de recherche et de partenariats. Une chaîne rationnelle de décisions stratégiques doit également être élaborée.
- Une activité de recherche ayant une faible insertion internationale, en raison de l'absence d'une stratégie d'alliances internationales pour le développement de la recherche et l'obtention de financements européens ou internationaux.
- Une absence de formation permanente des professionnels de l'architecture qui empêche l'école de contribuer pleinement à l'évolution des milieux professionnels et de leurs champs de pratiques.
- Des partenariats avec les collectivités locales et les acteurs économiques noués de manière empirique, au gré des opportunités, qui ne font pas l'objet d'une réflexion d'ensemble sur l'intérêt d'être un centre de ressources reconnu par les maîtrises d'ouvrages publiques des territoires.

III – Les recommandations

- Définir un projet stratégique d'établissement, articulant les dimensions fondamentales des activités, de manière à faciliter le passage à un statut d'EPSCP et à une relation contractuelle pluriannuelle avec les tutelles.
- Développer la stratégie de recherche de l'Ensa-V au niveau de l'établissement, élaborée et mise en œuvre par le laboratoire de recherche, débattue et décidée dans les instances (CS, CPR, CA).
- Un patrimoine d'exception fragilisé par un entretien et une maintenance insuffisants, nécessitant une intervention du ministère de la Culture et de la Communication (MCC).
- Diffuser les résultats de recherche de l'Ensa-V de manière plus large pour leur donner plus de visibilité nationale et internationale, en particulier celles relatives au Labex et aux partenariats entre écoles.
- Construire une politique de qualité faisant l'objet d'une démarche formalisée sur l'ensemble des activités de l'établissement. Une réflexion menée par processus, au sein d'un système d'information globalisé, permettrait de clarifier et de valider une chaîne de décisions qui présiderait au fonctionnement de l'établissement.
- Oeuvrer pour que l'Institut de la création devienne un levier de développement en matière de création artistique dans le grand ouest parisien de manière à affirmer la spécificité des écoles fondatrices (architecture, paysage, arts) dans le nouveau contexte universitaire.

Liste des sigles

A

AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
ANR	Agence Nationale de la Recherche
ANT	Agent non titulaire
AUE	Concours d'architecte urbaniste de l'Etat

B

BDE	Bureau des élèves
Biatss	Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, et personnels sociaux et de santé

C

CA	Conseil d'administration
CE	Conseil d'école
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
Cnam	Conservatoire des arts et métiers
Comue	Communauté d'universités et établissements
CPR	Conseil de la pédagogie et de la recherche (Écoles d'architecture)
Crit	Ecole doctorale Culture, Régulations, Institutions et Territoires (UVSQ)
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CS	Conseil scientifique
CT	Comité technique
CV	Curriculum vitae
CVE	Conseil de la vie étudiante

D

D	(LMD) Doctorat
DEA	Diplôme d'État d'architecte
DEEA	Diplôme d'études en architecture
DPEA	Diplôme propre aux écoles d'architecture
DSA	Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture
DUERP	Document unique d'évaluation des risques professionnels

E

ED	École doctorale
Ensa	École nationale supérieure d'architecture
ENT	Environnement numérique de travail
ENSPVM	Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles et Marseille
EPA	Établissement public à caractère administratif
EPSCP	Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
<i>Erasmus</i>	<i>European action scheme for the mobility of university students</i> (programme européen)
<i>ERC</i>	<i>European research council</i>
ERP	Etablissement recevant du public
ETP	Équivalent temps plein
ETPT	Équivalent temps plein travaillé

G

GEVR	Groupe d'études de la ville régulière
Gpec	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
GRH	Gestion des ressources humaines

H

HDR	Habilitation à diriger des recherches
HMONP	Habilitation de l'architecte diplômé d'état à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre

I

Ipraus	Institut parisien de recherche architecture urbanistique société
--------	--

L

L	(LMD) Licence
Labex	Laboratoire d'excellence
LéaV	Laboratoire de recherche de l'école d'architecture de Versailles
LMD	Licence-master-doctorat

M

M	(LMD) Master
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication
MSH	Maison des sciences de l'homme

P

Patrima	Patrimoines matériels : savoirs, conservation, transmission
Patrimex	Patrimoines matériels : réseau d'instrumentation multisites
PPI	Plan pluriannuel d'investissement
Pres	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

R

RH	Ressources humaines
RI	Relations internationales

S

SDSI	Schéma directeur du système d'information
Shon	Surface hors œuvre nette
SPSI	Schéma pluriannuel stratégie immobilière

T

TPCAU	Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine
-------	--

U

UCP	Université de Cergy-Pontoise
UPGO	Université Paris Grand Ouest
UPSa	Université Paris Saclay
UVSQ	Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Observations du directeur

école nationale supérieure

d'architecture
de versailles

Date : 30/06/2014
Affaire suivie par :
Suzanne Kalé
Directrice adjointe
t. 01 39 07 40 41 - f. 01 39 07 40 99

N/Réf. : 018/14/VM/SK/FT

Le Directeur de l'Ecole nationale supérieure
d'architecture de Versailles

à

Monsieur le Président du Comité d'évaluation de
l'Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur

Objet : Rapport d'évaluation de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles, section des établissements

L'évaluation de l'AERES-Section Gouvernance clôt une séquence complète d'évaluation engagée en 2009 par l'Agence pour l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles. Notre école peut s'appuyer utilement sur ce dispositif d'évaluation autonome de standard européen, le premier en France.

Au moment où s'institue le nouveau Haut Conseil chargé de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche, créé par la nouvelle loi ESR (Loi Fioraso), le regard porté par l'Agence est précieux et éclaire tout autant l'établissement que ses tutelles sur la nécessité de poursuivre (pour l'établissement) et de conforter (pour les tutelles) les réussites exceptionnelles de l'ENSA-V en tant que communauté d'enseignement supérieur et de recherche, majeure en architecture.

Les évaluations successives faites par l'Agence de l'action entreprise par l'Ecole depuis 2011, tant en matière de formation, de recherche que de gouvernance, témoignent de l'effort constant, et amplifié sans cesse, de l'ENSA-V pour consolider son ancrage dans le Grand Paris et son rayonnement à l'international.

La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013, fixe le cadre des nouvelles COMUE dotées peu à peu par décret, courant 2014, d'une forme juridique adaptée à l'organisation qu'elles adoptent. Dans ces circonstances, notre école a eu à jouer de sa responsabilité pour faire valoir une place déterminante, singulière et propre à l'architecture (plus largement à la formation supérieure au projet par le projet et à la recherche par et pour le projet) dans la recomposition du paysage francilien de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de l'innovation.

L'AERES souligne bien les exceptionnels points forts de notre école : sa capacité à répondre aux enjeux les plus importants pour les ENSA avec la création du doctorat en architecture, la grande qualité des formations et la compétence des services de l'école, une culture d'appartenance partagée par tous les acteurs et soutenue par une communication active, un doctorat en architecture susceptible d'intégrer en les faisant évoluer les logiques universitaires, la capacité à faciliter l'accès des architectes enseignants au statut d'enseignants-chercheurs, le rôle exceptionnel du centre d'art contemporain la Maréchalerie, sa place fondamentale dans l'école, à Versailles et au delà.

L'Agence souligne également l'individualisation et la flexibilité des parcours étudiants corrélant ces pratiques à la bonne insertion professionnelle que facilite l'école. Enfin les évaluateurs témoignent d'un établissement investissant dans ses étudiants, accompagnant leurs initiatives foisonnantes et favorisant leur participation active, nécessaires à la vitalité de l'école, à son développement.

Nous partageons avec l'AERES l'analyse des points faibles de l'établissement auxquels il convient d'apporter l'attention nécessaire. La faible insertion internationale de l'activité de recherche, et la difficulté à mobiliser des financements européens et internationaux renvoient à la stratégie d'établissement et au manque de rationalité dans la chaîne des décisions prises. Avec un même angle d'analyse, l'Agence note l'intérêt de consolider nombre de partenariats noués, par opportunités successives, avec les collectivités locales et territoriales et avec les acteurs économiques.

Plus globalement « l'activité foisonnante et intense » dans ce secteur correspond également à la nécessité d'offrir des possibilités de mobilité et de formation à de futurs architectes qui seront confrontés à des carrières de plus en plus internationales.

L'orientation stratégique de cette politique est clairement affichée et tournée vers les Métropoles ainsi qu'en témoigne la liste des workshops de 4ème et 5ème années : Shanghai, Kyoto, Rio, Dakar, Casablanca, Istanbul, Bangkok, Taschkent.

énsa-v

5, avenue de Sceaux
BP 20674-78006 Versailles Cedex
tél. 33 (0)1 39 07 40 00
fax 33 (0)1 39 07 40 99
ensav@versailles.archi.fr
www.versailles.archi.fr



La profusion de l'offre pédagogique en formation initiale permet, comme le souligne l'AERES, de générer non seulement une capacité à construire des parcours individualisés riches et valorisants, en prise avec des sujets concrets, mais également de générer des porosités entre les enseignements et la recherche, et fonde une partie de la stratégie de l'école pour son ambition de rayonnement et pour le développement de ses partenariats.

L'IGAC, qui vient d'achever une mission d'audit de l'école concomitante à cette évaluation de l'AERES situe l'ENSA-V à la deuxième place sur les vingt écoles nationales pour sa capacité à diversifier et à augmenter ses ressources propres. L'AERES pour sa part souligne une nouvelle fois, comme elle l'avait fait dans sa précédente évaluation de la gouvernance, la faiblesse des aides apportées par la Ville de Versailles, remarquant par ailleurs les efforts constants de l'école pour accompagner les dynamiques locales et territoriales, et le rayonnement de Versailles, non seulement au plan patrimonial mais aussi au plan scientifique et comme centre de référence pour l'art contemporain.

Les travaux du Comité d'experts soulignent à fort juste titre le besoin d'appropriation collective par tous les acteurs de la vie de l'établissement du projet d'école accompagnant le dossier AERES 2012. Nous partageons cette exigence. Les évaluations très positives des formations licence et master délivrées par l'école (double A+) sont inséparables d'une dynamique de projet d'école qui doit être sans cesse (re)débattue, réactivée et réorientée si nécessaire par les instances délibérantes de l'école.

Pour consolider le projet stratégique de l'établissement, l'évaluation recommande : « d'œuvrer pour que l'Institut de la création devienne un levier de développement en matière de création artistique dans le Grand Ouest parisien, de manière à affirmer la spécificité des écoles fondatrices (architecture, paysage, arts) dans le nouveau contexte universitaire ».

Les accords entre partenaires, en consultation avec les tutelles, conduisent aujourd'hui à l'association des trois établissements de l'Institut de la création à l'Université Paris Seine (ex UPGO) et par ailleurs à un accord de coopération avec l'Université Paris Saclay, faisant de « l'école de Versailles », avec ses partenaires co-fondateurs de l'institut précité, un pôle de créativité indispensable à la compétitivité de notre système français d'enseignement supérieur et de recherche. Les décrets correspondants sont en préparation en concertation avec les CA et tutelles ministérielles des différents établissements, coordonnées par le MESR.

La consolidation du projet stratégique d'établissement exige comme le recommande fortement l'AERES, que « le développement de la stratégie de recherche au niveau de l'établissement, élaborée et mise en œuvre par le laboratoire de recherche » soit effectivement « débattue et décidée dans les instances (Conseil Scientifique, Commission de la Pédagogie et de la Recherche, Conseil d'Administration) ». Tous les enseignants de l'école, et avec eux, leur directeur, le souhaitent. Le Conseil d'école mis en place en juin 2014, compétent en matière pédagogique et de recherche, y veillera tout particulièrement. Préparant l'évolution du statut vers un modèle plus en phase avec les standards de l'enseignement supérieur et la recherche, le nouveau Conseil en large partie élu, est susceptible de renouveler en profondeur la gouvernance de l'établissement. L'environnement numérique de travail considérablement développé ces dernières années contribuera pour sa part à une politique de qualité, à une démarche formalisée couvrant l'ensemble des activités de l'école et favorisant leur mise en synergie. L'organigramme des services actuellement en cours de révision accompagnera les évolutions profondes engagées en matière de gouvernance.

Cela est déterminant car le potentiel de recherche de notre école tient à la capacité à mettre le projet au cœur des problématiques pensées en réponse aux besoins de la société. La formation qui conduit au diplôme d'Etat d'Architecte (DEA) confère le grade de master et vise tout à la fois à être professionnalisant et préparant à la recherche par la recherche (de même que l'on se forme dans nos écoles au projet par le projet). La responsabilité des ENSA est de développer le doctorat en architecture créée par le décret d'août 2005 portant réforme LMD pour l'enseignement supérieur et la recherche en architecture. La diversification des modes d'accès au doctorat est au cœur de nos réflexions avec les COMUE partenaires.

Il convient d'observer des contingences particulières auxquelles l'école a dû faire face en 2013. De sérieuses difficultés ont été engendrées par le changement brutal décidé par l'UVSQ avec le renouvellement de son exécutif en 2012. La rupture d'alliances opérée par l'Université de Versailles sans concertation avec ses partenaires au sein de la communauté qu'elle venait elle-même de co-fonder avec l'Université de Cergy (et avec les trois écoles rassemblées par l'Institut de la création) les a déstabilisés conjoncturellement. La sévère crise budgétaire traversée par l'UVSQ a complexifié les dynamiques de rapprochement. On ne peut pas, à l'heure de la co-tutelle et après le rapport Feltesse, croire qu'il s'agisse à l'enseignement supérieur et la recherche en architecture (sous tutelle du ministère de la Culture, direction générale des patrimoines) et reconnu faiblement, bien trop faiblement doté, de devoir financer l'enseignement d'une discipline dont l'Université a précisément la charge. Les compétences saluées de notre école et de son laboratoire en matière d'histoire de l'architecture et de la ville, en lien avec l'Université de Paris I-la Sorbonne

et avec l'Université de Versailles, le sens de cette recherche pour penser les actuels phénomènes de métropolisation à l'œuvre en Europe et dans les nouveaux continents émergents, doivent être préservés dans un contexte de financement nouveau intéressant les COMUE.

Historiquement, les théories et les pratiques de l'architecture sont pensées et mises en œuvre à toutes les échelles. C'est une force pour que l'école de Versailles située au cœur d'un patrimoine d'exception réputé mondialement, soit aussi un centre de ressources et de création identifié au service du Grand Paris, de son architecture, de ses paysages, et du besoin d'innovation. Une meilleure répartition des coûts de cette formation à la recherche en architecture qui intéresse d'autres cursus d'ingénieurs ou d'universitaires doit être conçue avec les nouvelles COMUE, au bénéfice de la simplification de la carte des masters, avec une importance nouvelle à donner aux parcours doctoraux qu'il s'agisse de l'architecture, du paysage, ou du design. Déjà en 2009, l'AERES notait le déséquilibre des participations pour les formations relevant de l'Université de Versailles et largement supportées par l'ENSA-V. Pour 2010/2012, la présidence de l'Université et la direction de l'ENSA-V s'étaient accordées sur un partage des coûts, exécuté avec retard, et remis en cause aussi brutalement que l'ensemble des alliances, fin 2012. Cette situation doit être corrigée. Le master développé par ailleurs par l'école avec l'Université de Paris I-La Sorbonne démontre la pertinence et la possibilité d'un partenariat financier équilibré.

L'approche des questions métropolitaines et d'habitat d'aujourd'hui et la culture de la ville et des territoires qui en découle, s'est complétée ces dernières années d'une approche plus approfondie des cultures constructives. En intégrant pleinement le GIP des Grands Ateliers et en développant des outils de Fab Lab (le projet MOBILAB avec Paris Seine par exemple, ou le projet de Maquette virtuelle inter active de la plaine de Versailles...), l'école élargit ses compétences. En assistant le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie dans l'accueil de la manifestation du SDE 2014 à Versailles, l'école a une nouvelle fois, démontré la complémentarité de ses activités au service de grands projets d'intérêt public.

L'école a en effet accompagné cette compétition internationale Solar Decathlon, en organisant notamment plusieurs projets longs de master et de workshops à partir de l'année universitaire 2012-2013. Les réalisations des étudiants sont présentées sur le site et contribuent au rayonnement de l'école. Au total, plus d'une centaine d'étudiants de l'école, encadrés d'une quinzaine d'enseignants se sont fortement mobilisés pour la réussite de cet événement, en appui de l'organisation du Solar Decathlon.

Parallèlement, l'école co-organise le Forum international sur la ville durable, avec le ministère de la Culture et de la Communication (MCC), le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE), l'Atelier International du Grand Paris (AIGP), VEOLIA Environnement Recherche & Innovation (VERI) et l'Institut pour la transition énergétique VeDeCoM.

L'appréciation portée sur le défaut d'une formation permanente des professionnels de l'architecture doit être pondérée par l'existence à Versailles de la seule préparation au concours d'architecte urbaniste de l'Etat (AUE) organisée régulièrement depuis une vingtaine d'années, et qui obtient des résultats tout à fait significatifs. En effet, la moitié des postes ouverts au concours sont régulièrement pourvus par l'ENSA-V. Organisée aujourd'hui à l'attention des architectes praticiens titulaires de l'HMONP, cette formation est l'occasion de tisser des liens étroits avec les professionnels de l'architecture.

L'école a cependant l'intention de mettre en place des formations permanentes, notamment dans le secteur de la maîtrise des outils numériques, logiciels 2D et 3D, qui sont aujourd'hui des formations très recherchées dans les milieux professionnels.

Les experts de l'AERES ont pu par ailleurs au cours de leur mission apprécier les productions du centre d'art contemporain La Maréchalerie. Pour la direction de l'établissement, ce centre est un outil privilégié pour animer la politique d'établissement et l'ouverture de l'école à la société et au monde. Ainsi la Maréchalerie participe des innovations pédagogiques, des dynamiques de recherche, des actions de diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère et au rayonnement international de l'Ecole. De même, consolidant les relations étroites nouées par l'école avec l'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, le centre d'art a contribué à l'ouverture au public de la galerie des moulages du Louvre, qui partage avec l'Ecole, les locaux de la Petite Ecurie.

L'établissement est enfin sensible aux recommandations concernant la tutelle, qui notamment mettent en exergue le patrimoine d'exception fragilisé par un défaut d'entretien, qui pèse lourdement sur le budget de fonctionnement de l'école. Ainsi cette dernière a-t-elle le souci de proposer l'inscription de l'achèvement des travaux de restructuration au futur contrat de projet Etat/Région.

Vincent MICHEL
Directeur



Organisation de l'évaluation



L'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles a eu lieu du 15 au 17 janvier 2014. Le comité d'évaluation était présidé par Alain **Motte**, professeur honoraire des universités en Aménagement de l'espace, urbanisme.

Ont participé à l'évaluation :

- Cécile Armand, doctorante à l'École nationale supérieure de Lyon
- Donatella Calabi, professeur des universités, université de Venise
- David Marcillon, enseignant maître assistant TPCA, Architecte, Lyon
- Odile Marcouyoux, ancienne directrice générale des services, université de technologie de Troyes
- Yves-Marie Maurer, architecte DPLG, Rennes.

Caroline Le Van Kim, déléguée scientifique, Hélène Balmette et Emilie Brière, chargées de projet représentaient l'AERES.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la *Liste des experts ayant participé à une évaluation par l'AERES* à l'adresse URL https://ged.aeres-evaluation.fr/guest.php?sole=Y&app=AERES_DIFFCV